



ASSR 2 : pour les élèves non revenus au collège

publié le 10/06/2020 - mis à jour le 11/06/2020

Bonjour,

Pour l'ASSR2, une séance exceptionnelle pour les **élèves de 3ème non revenus en cours** est programmée le **mercredi 17 juin 2020 à 11h au collège.**

Veillez confirmer la présence de votre enfant.

Les élèves doivent venir avec leurs propres stylos ET TOUS LEURS MANUELS SCOLAIRES ET LIVRES DU CDI.

Pour les élèves ne pouvant venir à cette séance, ils passeront leur ASSR en début d'année de seconde.



**Académie
de Poitiers**

Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.

Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.